



Amendement: Demande de Proposition

Amendement No. 1

Cet amendement, à la DDP RNCan: 5000019353, est émis à change le critère techniques cotés C4 de l'Annexe B – Critères d'Évaluation Techniques.

AT:

Annexe B – Critères d'Évaluation Techniques.

EFFACER:

<p>C4</p>	<p>Approche et méthodes compréhension des besoins et des objectifs relatifs au programme de RNCan ainsi que des défis que pose actuellement le développement d'une industrie des éléments de terres rares au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le soumissionnaire démontre une faible compréhension des objectifs du programme des éléments de terres rares de RNCan; se contente essentiellement de répéter l'information déjà fournie dans la demande de proposition (2 points) - le soumissionnaire démontre une bonne compréhension des objectifs du programme des éléments de terres rares de RNCan ainsi que des défis que pose le développement d'une industrie des éléments de terres rares au Canada (5 points) - non seulement le soumissionnaire démontre-t-il une bonne compréhension des objectifs du programme des éléments de terres rares de RNCan ainsi que des défis que pose le développement d'une industrie des éléments de terres rares au Canada, mais il ajoute des enseignements tirés de sa propre expérience dans le domaine (10 points) 	<p>10 Points</p>	
------------------	---	---	-------------------------	--



Amendement: Demande de Proposition

INSÉRER:

C4	Approche et méthodes compréhension des besoins et des objectifs relatifs au programme de RNCan ainsi que des défis que pose actuellement le développement d'une industrie de chromite au Canada.	<ul style="list-style-type: none">- le soumissionnaire démontre une faible compréhension des objectifs du programme des éléments de terres rares de RNCan; se contente essentiellement de répéter l'information déjà fournie dans la demande de proposition (2 points)- le soumissionnaire démontre une bonne compréhension des objectifs du programme des éléments de terres rares de RNCan ainsi que des défis que pose le développement d'une industrie de chromite au Canada (5 points)- non seulement le soumissionnaire démontre-t-il une bonne compréhension des objectifs du programme des éléments de terres rares de RNCan ainsi que des défis que pose le développement d'une industrie de chromite au Canada, mais il ajoute des enseignements tirés de sa propre expérience dans le domaine (10 points)	10 Points	
-----------	--	---	------------------	--

TOUTES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉ